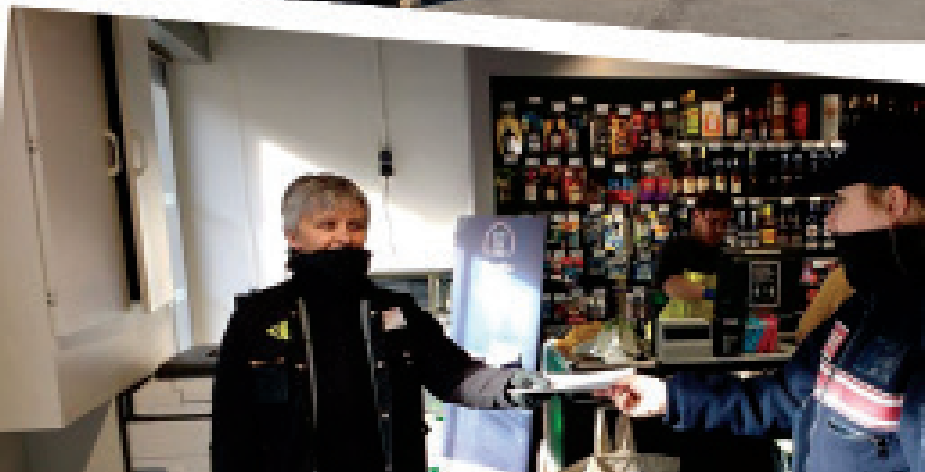
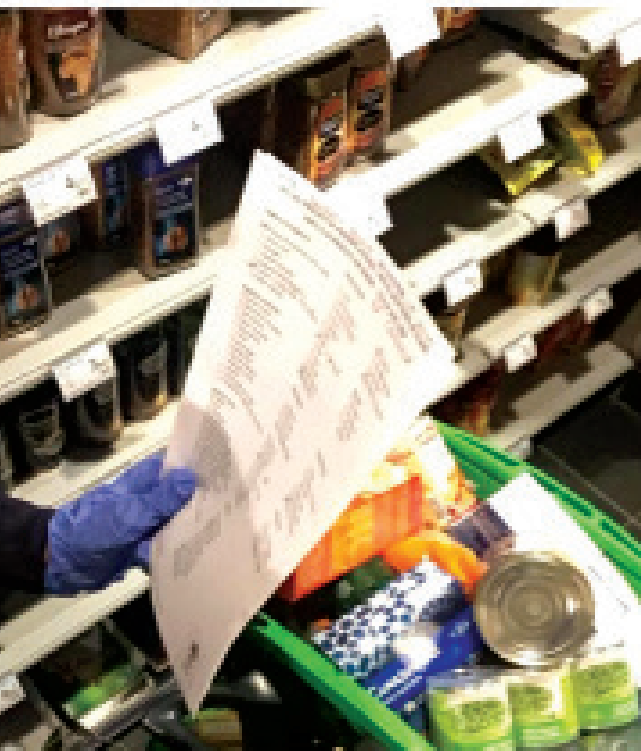


Ville de Saint-Omer

Magazine
d'informations municipales
N°18 | MAI 2020

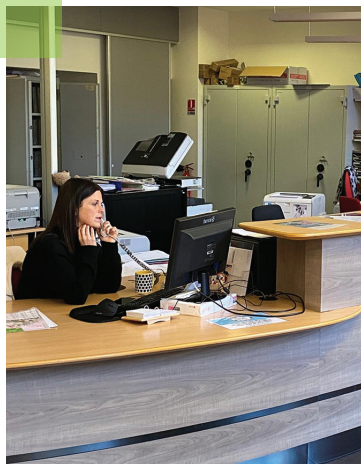
SO!



#restezchezvous


www.ville-saint-omer.fr

04



**SERVICES
MUNICIPAUX**

05



SOLIDARITÉ

10



**MASQUES
SOLIDAIRES**

12



COMMERCES

14



SCOLARITÉ

18



CADRE DE VIE

SO! Saint-Omer
N°18 | MAI 2020

Magazine d'informations municipales

Adresse :
Mairie de Saint-Omer
16, rue Saint-Sépulcre - CS20326 - 62505 Saint-Omer Cedex.
Tél : 03 21 98 40 88. www.ville-saint-omer.fr
Directeur de la Publication : François Decoster
Conception graphique : Service Communication de la ville de Saint-Omer
Mise en page : Service Communication de la ville
Impression : Imprimerie Garchette
Tirage : 7800 exemplaires.
Dépôt légal à parution
ISSN 2495-9987

©Photographes officiels de la ville



Chères Audomaroises, Chers Audomarois,

Depuis plusieurs semaines, nous sommes confrontés à une crise sanitaire d'une ampleur exceptionnelle. La lutte contre la propagation de l'épidémie a nécessité la mise en place de mesures draconiennes pour garantir la sécurité de tous.

L'instauration du confinement a bouleversé nos vies. Cette situation est particulièrement difficile pour les personnes vulnérables ou seules. Elle nous invite à la plus grande attention vis-à-vis de nos aînés qui peuvent souffrir plus que d'habitude de solitude. C'est pourquoi nous avons instauré avec le CCAS des appels réguliers auprès des personnes isolées. Elle impose aussi de poursuivre l'accompagnement des plus modestes en renforçant nos politiques sociales, le fonctionnement de l'épicerie sociale et le soutien aux associations.

A ce titre, je tiens à saluer l'engagement de tous ceux mobilisés au quotidien. Les soignants, les personnels des EHPAD et résidences pour personnes âgées, les auxiliaires de vie et aides à domicile, les agents municipaux, l'ensemble des services publics, les travailleurs sociaux, les commerçants et tous ceux qui chaque jour sont au service des autres.

Je tiens également à souligner les nombreux élans de solidarité qui s'expriment durant cette crise. En respectant les gestes barrières et mesures de confinement, en prenant des nouvelles des proches et des voisins, en confectionnant bénévolement des masques, ou en apportant des courses à des personnes isolées, chacun contribue à surmonter collectivement cette épreuve.

Depuis le début de cette crise, les élus et services municipaux sont mobilisés pour faire face aux difficultés et trouver les meilleures solutions. Cette mobilisation restera intacte lors des prochaines étapes de la lutte contre la propagation du virus. Elle continuera de se faire en concertation avec la communauté médicale que je remercie pour son engagement à nos côtés.

Je vous invite à prendre soin de vous et de vos proches.



François DECOSTER
Maire de Saint-Omer



PRATIQUE

Pendant le confinement, les services municipaux se sont adaptés et mobilisés pour assurer la continuité du service public, accompagner au mieux les Audomaroises et les Audomarois, et maintenir la qualité de notre cadre de vie.

LES SERVICES MUNICIPAUX

Une permanence téléphonique a été mise en place en Mairie, dès le premier jour, pour accompagner les administrés dans leurs démarches administratives, et répondre à leurs interrogations.

Le secrétariat général, les services des finances et des ressources humaines assurent la continuité de la gestion administrative et financière de la ville.

Les agents de la Police Municipale présents chaque jour dans la ville, mènent de nombreuses actions de proximité auprès des habitants et des commerçants. Ils ont effectué un recensement de l'ensemble des commerces ouverts afin de faciliter et minimiser les déplacements des Audomarois. Ils approvisionnent régulièrement les commerces en attestations de déplacement dérogatoire et en sacs jaunes pour la collecte de tri sélectif. Police Nationale et Police Municipale collaborent pour effectuer les contrôles des attestations de déplacement dérogatoire et garantir la sécurité de notre ville.

Quant au service Ville Propre, les agents maintiennent la salubrité publique grâce à leurs interventions journalières pour le ramassage des dépôts sauvages, le passage des balayeuses, et le nettoyage des rues.

De même, le service Espaces Verts poursuit son travail de tonte et d'entretien des massifs aussi bien dans les squares en ville que dans le Jardin Public afin de maîtriser cette nature foisonnante en cette saison. Dans la même optique, c'est toute la préparation du fleurissement estival qui se déroule dans les serres municipales afin d'offrir de magnifiques massifs fleuris et colorés dans toute la ville cet été.

Les services municipaux continuent également l'entretien des terrains de sport du complexe Charles de Gaulle et des cimetières afin de conserver la bonne tenue de ces différents espaces pour les semaines à venir.

Les agents des services techniques interviennent dans la ville, dans les différents bâtiments municipaux pour effectuer des actions de réparation, d'entretien et de maintenance.

Le service urbanisme et foncier, et le secrétariat administratif continue de traiter l'ensemble des demandes d'arrêtés, d'interventions d'habitants et apporte des réponses aux demandes des notaires et des études pour permettre la continuité des ventes.

Carte d'identité/passeport

Annulation, report et prise de rendez-vous

Les rendez-vous de carte d'identité et de passeport, prévus entre le 24 mars et le 10 mai, ont malheureusement dû être annulés.

Vous pouvez, d'ores et déjà, vous positionner pour prendre rendez-vous à partir du 15 juin via le site internet de la ville de Saint-Omer (Rubrique Pratique > démarches administratives) ou par téléphone.

Pour les urgences et cas particuliers, vous pouvez joindre la permanence téléphonique aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Ces demandes seront traitées en priorité à la fin du confinement.

Réception

Un recensement des cartes d'identité et des passeports reçus avant le confinement a été réalisé. Les titulaires sont priés de contacter la Mairie dès maintenant pour une remise en priorité.

Demande d'acte de naissance, de décès ou de mariage

Vous pouvez effectuer vos demandes en ligne via le site internet de la ville de Saint-Omer (Rubrique Pratique > démarches administratives) ou par téléphone

Déclaration de naissance ou de décès

Contactez l'accueil de la Mairie par téléphone aux horaires d'ouverture habituels

Mariage

A ce jour, la Mairie est toujours dans l'attente d'une directive nationale

Contact

Par téléphone : 03 21 98 40 88

du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Par internet : www.ville-saint-omer.fr

Formulaire de contact : « Autres demandes »

SOLIDARITÉ

Le Président de la République a annoncé le 13 avril qu'une aide serait versée aux personnes modestes, et en particulier aux familles devant faire face à des dépenses supplémentaires à cause du confinement.

AIDE EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ

Comment savoir si je peux en bénéficier ?

Une aide exceptionnelle de solidarité sera versée automatiquement, une seule fois, **à partir du 15 mai aux familles et aux personnes les plus modestes :**

- Les foyers allocataires du revenu de solidarité active (Rsa) ou de l'allocation de solidarité spécifique (Ass) percevront une aide de 150 euros, à laquelle s'ajoutent 100 euros supplémentaires par enfant à charge de moins de 20 ans
- Toutes les familles bénéficiaires des aides personnelles au logement qui ne perçoivent pas le Rsa ou l'allocation de solidarité spécifique (Ass) bénéficieront d'une aide de 100 euros par enfant à charge de moins de 20 ans.

Les Caf, les caisses de Msa et Pôle emploi sont chargés de verser cette aide qui concernera 4,1 millions de foyers, dont près de 5 millions d'enfants.

Si vous êtes concerné(e), vous n'avez aucune démarche à réaliser. Pour les étudiants(es), des dispositions seront présentées par le gouvernement dans les prochains jours.



MONTANT DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ POUR UN FOYER BÉNÉFICIAIRE DU RSA OU DE L'ASS



personne seule ou en couple
150€



foyer avec un enfant
250€



foyer avec deux enfants
350€

MONTANT DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ POUR UN FOYER BÉNÉFICIAIRE DE L'APL



personne seule ou en couple
avec un enfant
100€



couple
avec 2 enfants
200€



couple
avec 3 enfants
300€



Pendant toute la durée du confinement, la Ville de Saint-Omer et le CCAS se sont mobilisés auprès des Audomaroises et des Audomarois au travers la mise en place de plusieurs dispositifs solidaires.

COUP DE FIL SOLIDAIRE

Dès la première semaine, plus de 200 personnes ont reçu des appels téléphoniques réguliers du CCAS. Locataires des résidences autonomie, personnes de plus de 65 ans, personnes inscrites au fichier des personnes vulnérables, ont tous été contactés pour s'assurer qu'ils continuaient de s'approvisionner seuls ou par l'intermédiaire de leurs proches et dans le cas contraire leur proposer des solutions.

A noter : Retrouvez page 9 toutes les informations pour s'inscrire sur le registre des personnes vulnérables.



PORTAGE DES REPAS À DOMICILE



Pour en bénéficier, il faut :

- Être résident de la ville de Saint-Omer
- Être âgé de plus de 60 ans ou être en situation de handicap
- Le service est rapidement mis en place et il est possible de le suspendre à tout moment
- Le prix d'un repas est de 7€85

Pratique, il permet aux personnes d'éviter de sortir pour faire les courses et d'avoir des repas équilibrés, préparés et livrés à domicile dans le respect des gestes barrières.

Les repas

Il est possible de commander un ou plusieurs repas par semaine. Les bénéficiaires ont le choix entre 2 menus dont 1 menu régime (sans sel). Chaque repas est composé d'un potage, d'une entrée, d'un plat principal accompagné de légumes et féculents, d'un fromage et d'un dessert.

Pour s'inscrire au portage de repas :

- voir en page 8 le formulaire
- contacter le 07 87 65 86 22

Dans le contexte actuel, le traditionnel voyage des Aînés, prévu le jeudi 28 mai prochain, est malheureusement annulé.



Date de la demande : Date de démarrage :

Bénéficiaire :

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom : Date de naissance :

Adresse :
.....

N° de téléphone :

Dossier A.P.A. : Oui Non En cours

Conditions de vie : Seul(e) Autres personnes au foyer

Lien de parenté :

Mobilité : Seul(e) Avec aide Ne se déplace pas

Logement : Maison individuelle Appartement

Accès au logement pour le livreur :

Code porte Oui Non

Remarques particulières :
.....
.....Animaux : Oui : Chat Non
Chien Race de chien :

Médecin traitant :

Personnes de confiance à contacter :

NOM : NOM :

Prénom : Prénom :

Adresse : Adresse :

Lien : Lien :

N° de téléphone : N° de téléphone :

Service de portage de repas :

Nombre de repas par semaine : (à titre indicatif)

Régime Alimentaire : Oui

Non

Type de régime : Sans Sel

Sans sucre

Autre

Equipements : Réfrigérateur : Oui Non

Four traditionnel : Oui Non

Micro-ondes: Oui Non

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage exclusif du service de portage de repas. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant.

A Saint-Omer, Le

Signature du Bénéficiaire :

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE :

- Fiche de renseignements à compléter,
- Mandat de prélèvement automatique à remplir et signer + un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal,
- Un exemplaire du règlement intérieur à signer,
- Fournir une copie de la Carte Nationale d'Identité ou du livret de famille,
- Fournir une copie de la Carte d'Invalidité ou la notification de la reconnaissance d'un handicap (si la personne a moins de 60 ans).



Le service de portage de repas a pour but de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées âgées de plus de 60 ans.

MODALITES DE PRISE EN CHARGE

Conditions à remplir pour bénéficier de ce service :

- L'usager doit résider à Saint-Omer
- Etre âgé(e) de plus de 60 ans, personne en situation de handicap, ou retour d'hospitalisation.

L'inscription :

La personne souhaitant bénéficier du service de portage de repas à domicile doit :

- Remplir et restituer obligatoirement la fiche d'inscription au recto
- Prendre connaissance du règlement de fonctionnement ci-après, en accepter les conditions et le signer
- Fournir une copie de la Carte Nationale d'Identité ou du livret de famille
- Fournir une copie de la Carte d'Invalidité ou la notification de la reconnaissance d'un handicap
- (si la personne a moins de 60 ans)

FONCTIONNEMENT

La commande :

Les menus vous seront communiqués 15 jours à l'avance par le livreur de repas et la commande sera à passer le jeudi pour les repas livrés la semaine suivante.

Il vous sera toujours possible d'annuler ou de commander un repas en cours de semaine mais uniquement la veille avant 12h pour un repas livré le lendemain. Il est demandé de signaler au plus tôt tout changement prévisible. Les repas sont conditionnés en barquettes individuelles thermo filmées avec un étiquetage lisible comportant la date de fabrication et la date de fin de consommation. Vous devrez les réchauffer à l'aide d'un four électrique ou encore d'un micro-ondes. Les barquettes ne sont pas récupérables et doivent être jetées après usage.

La livraison :

Les repas vous seront livrés en liaison froide en respectant rigoureusement les règles d'hygiène. Les repas sont livrés à votre domicile du lundi au vendredi entre 8h et 12h30 (le jeudi matin : livraison des repas du jeudi et du vendredi, le vendredi matin : livraison des repas du samedi et du dimanche).

Le bénéficiaire s'engage à recevoir les repas aux heures fixées par le livreur et à respecter les consignes de conservation (respect des dates limites de consommation, maintien au frais et non rupture de la chaîne du froid). Il met à disposition un réfrigérateur en bon état de fonctionnement.

La présence du bénéficiaire ou d'un tiers pour réceptionner les repas est indispensable : l'agent de portage vous fera signer une feuille d'émargement.

En cas d'absence lors du passage de l'agent de livraison, vous ne serez pas livré ultérieurement et les repas ne pourront pas être déposés.

Un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres et vous pourrez retirer votre repas au Centre Communal d'Action Sociale - 5 Rue des Carmes à SAINT-OMER. Ce repas vous sera obligatoirement facturé.

Les repas :

Les repas sont confectionnés par la Société «DUPONT RESTAURATION». Il n'est pas possible de le modifier à la demande.

COMPOSITION :

- d'un potage
- d'une entrée
- d'un plat et sa garniture
- d'un fromage

Tarif et facturation :

Le tarif est de 7€85 le repas, celui-ci peut être réactualisé par délibération du Conseil d'Administration du CCAS et fera l'objet d'une notification aux bénéficiaires.

La facturation est mensuelle. Le montant de la facture est déterminé par le nombre de repas commandés et émargés. Le paiement se fait à l'ordre du Trésor Public.

MODALITES DE FIN DE PRISE EN CHARGE :

Le bénéficiaire s'engage à respecter un délai de prévenance de 48 heures pour mettre fin au service de portage de repas.

L'arrêt de la prise en charge (ou l'interruption temporaire) peut être à effet immédiat :

- A l'initiative du bénéficiaire ou de son entourage : dans toutes les situations imposées par l'urgence (hospitalisation, entrée en établissement, décès...)
- A l'initiative du service : la non application du règlement, pour non-paiement de la prestation.

Fait à SAINT-OMER,

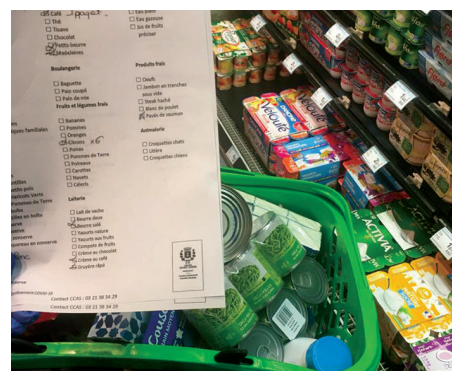
Le

Nom-Prénom et signature du bénéficiaire
ou Aidant principal

PANIER SOLIDAIRE

Les paniers solidaires permettent aux personnes de plus de 65 ans d'éviter de sortir pour faire les courses eux-mêmes et de créer un lien avec un bénévole de leur quartier dans le respect des gestes barrières. Cette action a été mise en place par le CCAS pendant le confinement pour livrer des courses aux personnes vulnérables souhaitant en bénéficier.

Une liste de produits de première nécessité est transmise au bénéficiaire qui en fait la demande directement dans sa boîte aux lettres. Le bénévole assigné au quartier passe prendre la liste, effectue les courses et la livraison dans le plus strict respect des consignes sanitaires. Une refacturation est ensuite effectuée.



Pour en bénéficier, il faut :

- Être résident de la ville de Saint-Omer
- Être âgé de plus de 65 ans ou être en situation de handicap
- S'inscrire auprès du CCAS au 03 21 38 34 29



« Courrier-Bonheur » est un bien joli nom pour une opération pleine de solidarité. Pendant la période de confinement stricte, les visites aux personnes âgées étaient très limitées aussi la Ville, le CCAS et l'Education Nationale ont lancé cette action pour créer des liens entre les écoliers et les résidents des foyers de la ville.

Chaque enfant était invité à réaliser un dessin, en reproduisant ce qu'il voyait par sa fenêtre par exemple, à écrire un petit mot et à le transmettre par mail au CCAS.

Le dessin est ensuite imprimé et diffusé dans les résidences afin que toutes les personnes puissent trouver un peu de réconfort dans ces créations pleines de couleurs.

Pour y participer c'est simple, il suffit d'envoyer son dessin à : ccas@ville-saint-omer.fr

REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES ?

Le CCAS dispose d'un registre des personnes vulnérables pour identifier auprès de qui intervenir lors d'épisodes de canicule, de grand froid, de catastrophes naturelles ou de crise sanitaire comme celle que nous traversons.

Si vous vous sentez isolé, ou en situation de fragilité, vous pouvez vous inscrire sur ce registre. Cette inscription est volontaire et les données collectées (identité, âge, adresse, coordonnées téléphoniques, personne à prévenir en cas d'urgence, etc...) sont confidentielles.

L'inscription peut s'effectuer en contactant directement le CCAS au 03 21 38 34 29. Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, CCAS, service de soins à domicile, etc...).

Toute personne inscrite peut être radiée du registre à sa demande écrite (conformément à la loi n° 78-17 « informatique et Libertés »).

Pour les personnes déjà inscrites, pensez à signaler au CCAS tout changement de situation.

Rappel : Tout citoyen peut signaler au 115 une personne qu'il jugerait en difficulté.

ACCUEIL POUR LES ENFANTS DU PERSONNEL SOIGNANT

Pendant la période des vacances de pâques, la ville de Saint-Omer a mis en place un point d'accueil pour les enfants du personnel soignant. Du personnel des écoles et des animateurs volontaires ont accueilli une dizaine d'enfants de 8h à 18h, en respectant toutes les mesures de prévention et les gestes barrières





LE MASQUE SOLIDAIRE

PORTEZ-LE PROTÉGEZ VOS PROCHES



DES MASQUES POUR TOUS

Ces dernières semaines, la Ville de Saint-Omer s'est organisée pour qu'avant la fin du confinement strict annoncé pour le 11 mai, chaque habitant soit équipé d'un masque réutilisable respectant les normes AFNOR et DGA. Pour cela, la ville a souhaité travailler avec les Etablissements Duhamel, entreprise audomaroise, située rue François Chiffart.

Dans un premier temps, ce sont les pensionnaires des résidences autonomes et l'ensemble des seniors des EHPAD qui ont été équipés en masque par la ville.

Le 3 mai dernier, chaque habitant a reçu, à son tour, un masque en tissu réutilisable et une notice d'utilisation. La distribution s'est organisée par secteur géographique, en fonction des rues d'habitation et par créneau horaire.

Lors de la distribution, toutes les mesures ont été prises pour assurer la sécurité de tous : une seule personne par foyer était autorisée à réceptionner les masques pour l'ensemble de la famille, une pièce d'identité et une attestation de domicile devaient être présentées, et le respect des gestes barrières et des règles de distanciation était obligatoire.

RAPPEL DES «GESTES INDISPENSABLES»



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans votre coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et jeter le



Saluer sans
serrer la main,
éviter les embrassades

COMMENT LE PORTER ?

Pour être efficace, le masque doit être correctement utilisé. Il est recommandé de le porter sur une peau nue (sans présence de cheveux, ou de barbe) et de respecter les étapes suivantes :



Lavez-vous les mains avec du savon ou une solution hydroalcoolique



Dépliez le masque et placez-le sur le visage, en incluant le nez, la bouche et le menton



Tenez le masque de l'extérieur, et passez les élastiques derrière les oreilles



Assurez-vous que le masque soit bien étanche : le nez, la bouche et le menton doivent être recouverts



Une fois ajusté, ne touchez plus le masque avec vos mains



Lavez-vous les mains avec du savon ou une solution hydroalcoolique

COMBIEN DE TEMPS ?

Le masque doit être changé toutes les 4 heures et lorsqu'il devient humide. Une fois retiré, le masque ne peut plus être réutilisé. Un lavage en machine est donc obligatoire.

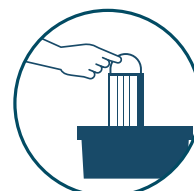
COMMENT LE RETIRER ?



Lavez-vous les mains avec du savon ou une solution hydroalcoolique



Retirez le masque en saisissant, par l'arrière, les élastiques sans toucher la partie avant du masque



Glissez-le immédiatement dans un sac plastique propre en attendant qu'il soit lavé



Lavez-vous les mains avec du savon ou une solution hydroalcoolique après le retrait



Nettoyez l'extérieur du sac plastique propre avec un produit nettoyant

QUAND ET COMMENT LE LAVER ?

Le masque doit être lavé après chaque utilisation, à une température de 60 degrés pendant 30 minutes minimum avec votre lessive habituelle. Faites-le sécher correctement. N'hésitez pas à le repasser, la chaleur permet de détruire les bactéries et les microbes.

A noter : L'utilisation d'alcool ou de javel abîme le tissu et donc ses capacités de filtration.

SOUTENIR LES COMMERÇANTS ET LES ARTISANS DE NOTRE VILLE

Le confinement est pour tous, une occasion de consommer autrement : se rendre dans des commerces de proximité, privilégier les producteurs locaux, aider son voisin, sa voisine pour faire ses courses, se faire livrer... Autant de nouvelles habitudes qui ont pris place dans notre vie quotidienne et qui nous rappellent l'importance de nos commerces de proximité. Le Pays de Saint-Omer et la ville de Saint-Omer se sont mobilisés pour proposer de nouveaux services pour accompagner tous les Audomaroises et les Audomarois dans ces nouveaux gestes.

UN OUTIL DE LIVRAISON INÉDIT SUR LE TERRITOIRE : YPER

C'est un service de livraison collaborative entre particuliers facile, économique, sans contact et opérationnel 7j/7.

La livraison collaborative c'est quoi ?

Vous avez fait vos courses en ligne ou par téléphone chez votre commerçant, un voisin ou une personne à proximité part également chercher ses courses de première nécessité, il reçoit alors une notification et retire vos courses en même temps que les siennes. Vous les dépose à votre domicile et sans contact.

Rendez service et devenez shopper !

Il suffit de télécharger l'application ypershopper et accepter des demandes de livraisons autour de chez vous. Yper s'occupe du défraiement. En cette période, les livraisons sont réalisées «sans contact» et limitées à 3 par jour pour éviter la propagation du virus. Une attestation vous est fournie par Yper.

ACHETER en Pays de Saint-Omer NOUVEAU sur Saint-Omer ! Découvrez la livraison collaborative **yper**

Les produits de vos commerçants livrés chez vous par l'un de vos voisins !

- 1 Je passe une commande (par téléphone, site internet etc.) chez un de mes commerçants.
- 2 Le commerçant me génère un lien me permettant de payer à distance ma commande et ma livraison.
- 3 J'indique mes informations de livraison à mon commerçant. Ma livraison sera réalisée par le service collaboratif YPER.
- 4 Et le tour est joué ! Un voisin viendra retirer ma commande et me la livrera (en mode sans contact) à l'heure convenue :-)

#collaboratif

Un service développé sous l'impulsion de la ville de Saint-Omer.

SAINT-OMER

RENCONTRE AVEC EMMANUELLE ET MARTIN DE JARS & CO, ÉPICERIE VRAC DU CENTRE-VILLE PROPOSANT LE SERVICE YPER

Pourquoi la livraison collaborative Yper ?

Nous voulions mettre en place un service de livraison depuis l'ouverture de notre épicerie vrac mais nous n'avons jamais eu le temps, ni les moyens humains et techniques (véhicules etc), pour le mettre en place.

Aussi, quand l'OICA et la ville nous ont proposé un service de livraison collaborative, on s'est dit que c'était l'occasion. En plus, cela rentre tout à fait dans nos valeurs : un service solidaire et collaboratif ayant un impact environnemental grâce au regroupement des livraisons. Et puis, c'est un service qui est bien rôdé, facilement accessible et rapide à mettre en œuvre. Et avec la situation du confinement, Yper est arrivé au bon moment !

Quels avantages pour vos clients ?

Nos clients ne peuvent pas se déplacer pour des raisons de confinement, de moyen de transport ou tout simplement parce qu'ils n'ont pas le temps, de profiter de nos produits. Et la livraison est sécurisée et sans contact.

Concrètement comment ça marche ?

Le client nous contacte par téléphone ou par mail. Nous lui transmettons un bon de commande, avec la liste de l'ensemble de nos produits, qu'il complète et nous renvoie. Nous préparons les articles et lui indiquons le montant exact de la commande. S'il souhaite être livré nous lui indiquons le coût de la livraison. Le paiement (commande et livraison) se fait par CB par téléphone. Un shopper récupère la commande et la livre !



UN OUTIL SPÉCIFIQUE POUR LE COMMERCE EN LIGNE DANS LE PAYS DE SAINT-OMER

www.achetezenpaysdesaintomer.com est une place de marché locale déployée à l'échelle du Pays de Saint-Omer permettant aux commerçants de vendre leurs produits en ligne.

Vous pouvez y consulter une carte interactive, recensant l'ensemble des commerces ouverts pendant le confinement dans le Pays de Saint-Omer :

map.achetezenpaysdesaintomer.com

Un chèque de soutien territorial

Le chèque de soutien est un dispositif inédit visant à soutenir la trésorerie des commerçants et des artisans, mais aussi de toute activité sur la place de marché via des bons d'achats valables chez les commerçants et artisans du Pays de Saint-Omer et du Pays de Lumbres.

Comment ça marche ?

L'habitant achète aujourd'hui un bon d'achat et le dépense après le déconfinement.

Il suffit de se rendre sur AchetezenPaysdeSaintOmer.com :

- Sélectionner la e-boutique du commerçant/artisan
- Mettre dans le panier le nombre de « chèque de soutien du Pays de Saint-Omer », d'une valeur nominale de 10 € que l'on souhaite acheter
- Régler l'achat en ligne
- Le(s) bon(s) d'achat est(sont) reçu(s) immédiatement après l'achat
- Le bon d'achat est à dépenser, quand on le souhaite, dès la réouverture du magasin et ce pendant une période de 12 mois en une ou plusieurs fois.

Au cas où le commerce dans lequel l'achat a été effectué ne réouvrirait pas, une garantie est apportée par la CAPSO et/ou la CCPL selon la localisation dans une limite de 100€ par client.

Retrouvez la liste des commerçants et artisans partenaires sur AchetezenPaysdeSaintOmer.com rubrique « Près de chez vous ». Vous y retrouverez aussi toutes les structures touristiques : de la chambre d'hôtes aux sites les plus visités du territoire.

Ce nouveau dispositif vient s'ajouter au chèque cadeau HappyKDO, toujours disponible, dépensable dans l'ensemble des commerces locaux du territoire, présents sur « achetezenpaysdestomer.com ».

Nous tenions à saluer l'engagement des commerçants audomarois pendant la période de confinement. Les commerces de proximité apportent du lien social et une respiration dans nos vies de confinés. Dans notre ville, ils n'ont pas hésité à répondre présents pour s'adapter et rendre des services de proximité tels que la diffusion d'attestation de déplacement dérogatoire, imprimées par la ville ou encore de mettre à disposition des sacs jaunes alors que la collecte du tri était encore suspendue.



Points de ravitaillement

Alors que le confinement débutait et que le gouvernement annonçait la fermeture des marchés, la ville de Saint-Omer et les services de l'Etat ont collaboré afin de trouver une solution efficace et remplissant toutes les conditions sanitaires pour maintenir des points de ravitaillement alimentaires.

Ainsi la ville de Saint-Omer a obtenu une demande de dérogation auprès de la Sous-Préfecture pour le maintien de 3 points se déroulant chaque semaine avec une variété de commerçants proposant des produits alimentaires du quotidien.

- le mercredi de 8h à 12h, place Perpignan
- le jeudi de 8h à 12h, place de la Ghière
- le samedi de 8h à 12h, place Foch

Ce maintien est possible avec la mise en place de mesures renforcées de prévention :

- 1 personne par foyer est autorisée à entrer dans le périmètre.
- 1 entrée et 1 sortie sont matérialisées
- chaque usager a à sa disposition du gel hydroalcoolique en entrée et sortie

RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021

Habituellement, les familles sont accueillies en Mairie pour remplir les dossiers d'inscriptions et les dérogations scolaires. Le confinement actuel a conduit à reporter la date d'ouverture des pré-inscriptions, initialement programmée au 31 mars 2020.

Soucieuse de proposer un service de qualité, la Ville a toujours privilégié un accueil individualisé.

Aujourd'hui et compte-tenu du contexte actuel, un système permettant de transmettre par voie dématérialisée les documents visant à instruire les demandes d'inscription scolaire a été mis en place.

Toutefois, pour celles et ceux qui n'ont pas accès à internet, un envoi par courrier du dossier rempli est également possible, et un point d'accueil physique sera proposé dans des conditions qui respecteront, évidemment, les mesures barrières à partir du lundi 11 mai. Une égalité stricte de traitement sera observée entre les inscriptions en ligne et les inscriptions sur place.



Comment inscrire mon enfant ?

- Remplir le formulaire d'inscription et de dérogation si nécessaire (téléchargeable sur le site de la ville ou à découper ci-contre)
- Remplir le(s) formulaire(s) et joindre une copie du livret de famille (parents et enfant)
- Transmettre les documents :
 - par mail à l'adresse mail suivante : affaires-scolaires@ville-saint-omer.fr
 - par courrier : Mairie de Saint-Omer – Service des Affaires Scolaires – 16 rue Saint-Sépulcre / CS 20326 / 62505 Saint-Omer Cedex

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à vous rapprocher du Service Scolaire de la Mairie au 03.21.12.83.06.



Pour rappel : Les enfants sont scolarisés dans l'école du secteur géographique de leur domicile. Toutefois, des dérogations à ce principe de répartition peuvent être accordées, pour des motifs d'ordre majeur et justifiés (raisons professionnelles, raisons médicales, frère ou sœur fréquentant l'école concernée). Toute demande d'inscription pour une école hors secteur devra faire l'objet d'une demande.



INSCRIPTION SCOLAIRE

Année scolaire 2020 - 2021

Le jour de la remise du document en Mairie :

la présentation du livret de famille est indispensable

Merci de joindre une enveloppe timbrée à VOTRE adresse, pour la notification d'affectation pour la rentrée en septembre

Ecole du secteur :

Nom et Prénom de l'élève :

Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin Né le : à

Adresse de l'enfant :

Bât : Appt : Code Postal : VILLE :

Dernière école fréquentée (Nom et ville) : Classe :

COMPOSITION DE LA FAMILLE

☐ Marié ☐ Célibataire ☐ Concubinage ☐ Séparé ☐ Divorcé ☐ Veuf ☐ Pacsé(e)

COORDONNEES DES RESPONSABLES LEGAUX

Responsable 1 :	Responsable 2 :
Prénom :	Prénom :
Adresse si différente de l'enfant :	Adresse si différente de l'enfant :
Code postal : Ville :	Code postal : Ville :
N° de téléphone (obligatoire) :	N° de téléphone (obligatoire) :

QUI A LA GARDE DE L'ENFANT ?

☐ les 2 parents ☐ parent 1 seul ☐ parent 2 seul ☐ Structure d'Accueil ☐ famille d'Accueil

Frères et sœurs résidant au même domicile et scolarisés : (maternelle ou élémentaire)

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe	Ecole
.....				
.....				
.....				
.....				
.....				

Frères et sœurs qui ne sont pas encore scolarisés:

Nom	Prénom	Date de naissance
.....		
.....		

Date et signature(s) : *

SAINT-OMER, le

Cette demande d'inscription est à retourner dûment complétée en Mairie

Direction de l'Administration générale (affaires scolaires)

*La signature des 2 parents est obligatoire en cas de séparation ou divorce, si les 2 parents ont la garde de l'enfant.



MAIRIE DE SAINT-OMER

DEMANDE DE DEROGATION

**INSCRIPTIONS DANS LES ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES PUBLICS DE SAINT OMER**

**Des enfants non domiciliés à SAINT-OMER
(Maternelles et Primaires)**

Loi du 83-663 du 22 juillet 1983 - Article 23
Circulaire préfectorale du 28 Septembre 1989

L'adresse de l'élève est obligatoirement celle des parents. En cas de fausse adresse déclarée, l'administration Municipale se réserve le droit de prendre toute mesure pour fausse déclaration.

Nom et prénom de l'élève : Date de naissance :

Nom et prénom des parents :

Profession précise et lieu d'exercice des parents :

Père :

Mère :

Adresse légale et précise des parents :

Tél :

Nom de l'école sollicitée à Saint-Omer : Classe :

Motifs invoqués autres que dans le cadre des cas prévus par les textes précités : Convenance personnelle, Raisons professionnelles, frère(s) et soeur(s), autres (précisez ci-dessous) :

A, le (Signature des parents)

CADRE À REMPLIR PAR LA MAIRIE DE RÉSIDENCE :

AVIS FAVORABLE*

AVIS DÉFAVORABLE

* Dans ce cas, la commune s'engage à payer les frais de fonctionnement qui seront réclamés par la ville de Saint-Omer

Le Maire,

le

Signature

DÉCISION DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE : Le Maire de SAINT-OMER soussigné

AUTORISE (2)

REGRETTE DE NE POUVOIR AUTORISER

A faire inscrire leur enfant à l'école

Fait à Saint-Omer, le

Signature du Maire

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'État, la Région Hauts-de-France, la CAPSO, les chambres consulaires, les organisations patronales et collectivités locales sont mobilisés pour assurer la continuité économique du territoire et soutenir les entreprises. Un certain nombre de mesures ont été mises en place pour aider les entreprises à surmonter les difficultés dans lesquelles les a plongées le coronavirus.

Ces aides permettent :

- de bénéficier de reports de charges sociales et fiscales,
- d'être soutenues dans le maintien de leur activité grâce à des prêts,
- de maintenir leur activité (activité partielle),
- de recevoir plus rapidement les sommes qui leur sont dues (crédits d'impôt, paiement des marchés publics)
- d'être accompagnées dans le refinancement bancaire



Mesures mises en place par la CAPSO

- Création d'une cellule « contacts entreprises » pour informer sur les dispositifs
- Mise en place d'un fonds d'urgence à destination des commerçants, artisans, indépendants, jeunes entreprises et de prêts d'honneur
- Mise en ligne de Facebook Live pour répondre aux questions des entreprises. Consultables sur la page Facebook de la CAPSO
- Création d'un guide interactif reprenant l'ensemble des dispositifs mobilisables pour les entreprises : www.ca-pso.fr/dev-eco/guide-interactif-aides-entreprises/

CONTACT

- **Maison du Développement Economique :**
03 74 18 20 00
- **Chambre de Commerce et d'Industrie :**
Delphin BAILLY
d.bailly@grand-lille.cci.fr / 06.61.66.53.62
- **Chambre des Métiers et de l'Artisanat :**
Alex GODART
a.godart@cma-hautsdefrance.fr / 07.61.90.10.34

Mesures régionales et nationales

- Création d'un document unique répertoriant toutes les aides pouvant être apportées pour aider les entreprises à surmonter les difficultés dans lesquelles les a plongées le coronavirus.

Il est accessible sur le site internet de la ville, rubrique :

www.ville-saint-omer.fr/mesures-exceptionnelles-pour-les-entreprises

- Création **d'une cellule d'information aux entreprises, accessible de 9h à 18h au :**
03 59 75 01 00

Ce numéro unique est ouvert aux chefs d'entreprises, pour répondre à leurs questions, leur présenter des solutions et les mettre en contact direct avec les services qui les accompagneront.

- Création d'un guichet public et gratuit spécifiquement pour les TPE-PME :
<https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr>

ECLAIRAGE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Depuis le 7 avril, la ville de Saint-Omer et la CAPSO n'éclairent plus leurs monuments comme le Moulin à Café, la Cathédrale, l'Immaculée Conception, le Musée Sandelin, la Chapelle des Jésuites, la Bibliothèque d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et La Station.

En effet, aucun visiteur ne peut par définition les admirer et en profiter pendant le confinement. Cette action permet une économie énergétique et financière bien utile pour le jour d'après.

L'éclairage des rues est, quand à lui, maintenu pour les raisons liées à la sécurité.



RÉOUVERTURE DES JARDINS FAMILIAUX



Pour répondre aux besoins d'entretien des plantations et des récoltes, les jardins familiaux sont de nouveau accessibles depuis le mercredi 8 avril.

Les jardiniers peuvent accéder à leur parcelle le lundi, mercredi, vendredi et samedi de 10h à 17h, en respectant les gestes barrières et les mesures suivantes :

- Une seule personne par parcelle
- La durée sera d'une heure maximum (déplacement compris)

L'attestation de déplacement dérogatoire doit être complétée de cette manière :

- Si le jardin se situe à moins d'1 km autour du domicile du jardinier, la case « déplacements brefs » devra être cochée.
- Si le jardin se situe à plus d'1km, ce sera la case « achat de première nécessité ».

FERMETURE DES PARCS ET JARDINS

A la demande du Préfet du Pas-de-Calais, un arrêté municipal a été pris le samedi 21 mars pour interdire l'accès au Jardin public, à la plaine de jeux des Glacis, et aux ruines Saint-Bertin.

De nombreuses personnes s'y rendaient pour exercer une activité physique ou pour promener leur animal de compagnie. Ce phénomène était donc susceptible d'entraîner des regroupements contraires aux recommandations d'interdiction des rassemblements et aux consignes de distance d'au moins un mètre.



GRATUIT PENDANT 45 MINUTES



Pour accéder aux commerces de proximité du centre-ville, les automobilistes peuvent se stationner sur les places SO ! Park and Shop gratuites et limitées à 45 min.

Pendant le confinement, les parkings de la place Foch, du Théâtre et des Carmes étaient également gratuits et limités à 45 min. A partir du 11 mai, le stationnement redeviendra payant du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

COLLECTE DES DÉCHETS

Suite à la réouverture du centre de tri, la collecte des bacs / sacs jaunes a repris son rythme initial. Depuis le 30 avril dernier, le ramassage du tri sélectif a lieu le jeudi, tous les 15 jours.

Pour rappel, sont acceptés dans le bac jaune : parmi les plastiques, seules les bouteilles et les flacons, les boîtes de conserve, les boîtes de boisson, les briques alimentaires, les papiers/cartons.

Les papiers/cartons peuvent également être déposés dans les bornes d'apport volontaire.

La collecte des ordures ménagères a lieu, quant à elle, tous les vendredis.

Nous vous invitons à sortir vos bacs la veille au soir, et à les rentrer après chaque passage.

Concernant les déchèteries, elles sont, de nouveau, accessibles depuis le mardi 21 avril. Retrouvez les horaires et adresses sur www.smla.fr ou au 03 21 12 10 33.



Pour toute question concernant la collecte des bacs verts et jaunes, vous pouvez contacter la CAPSO au numéro vert : 0 800 676 053 (service & appel gratuits depuis un poste fixe).



SUIVEZ LE GUIDE !

L'Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure vous propose d'adopter le bon rythme et d'ouvrir votre champ des possibles sur les réseaux sociaux.



Le 15 avril, certains ont percé les mystères du Jardin public de Saint-Omer avec Anne-Sophie, l'une de des guides conférencières, au travers d'un Facebook Live (+ de 13 000 vues). D'autres se sont laissé envoûter par les anecdotes méconnues de la ville dans les jardins de l'Office de Tourisme, le 24 avril dernier. L'Agence se réinvente au quotidien pour vous offrir des actions d'animation et de valorisation de l'architecture et du patrimoine dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire de Saint-Omer » qu'elle porte !

Pour prolonger l'histoire, chaque mardi, jeudi et samedi, (re)découvrez le patrimoine qui vous entoure, un objet insolite, un fait historique de la Maison de l'archéologie de Thérouvanne, ou encore des jeux pour toute la famille.

Émerveillez-vous à nos côtés en vous abonnant dès maintenant sur @AUDStOmer et retrouvez toutes nos publications et notre programmation culturelle sur www.patrimoines-saint-omer.fr

LE MUSÉE SANDELIN S'INVITE CHEZ VOUS...

Durant la période de fermeture, il vous fait découvrir quotidiennement ses collections, expositions et coulisses. Retrouvez-le sur Facebook, Instagram et Twitter @MuseeSandelin

Vous n'avez pas encore eu l'occasion de découvrir l'exposition Henri Dupuis, 200 ans de passion ?

Le musée Sandelin prolonge sa présentation jusqu'au 22 novembre !

Dès la réouverture du musée, venez faire connaissance avec ce grand collectionneur audomarois qui a consacré sa vie aux Naturalia. Après sa mort en 1889, il lègue l'intégralité de sa collection et sa demeure à la Ville de Saint-Omer.

Deux-cents ans après sa naissance, venez redécouvrir Henri Dupuis au sein d'un parcours qui vous dévoilera les grandes entités de sa collection et se prolongera à travers les salles du musée Sandelin pour y redécouvrir les œuvres qu'il a léguées, bien trop nombreuses pour être toutes rassemblées au sein du parcours de l'exposition. Peintures, mobilier, fossiles, minéraux, coquillages, oiseaux et céramiques vous attendent, ainsi qu'une riche programmation autour de cette collection exceptionnelle.



ANIMATION

DES ÉVÈNEMENTS ANNULÉS OU REPORTÉS..

Suite à l'allocution du Président de la République, du 13 avril dernier, les grands rassemblements ne pourront pas se tenir en France, au moins jusqu'à la mi-juillet. Cette décision, entraîne, malheureusement, l'annulation ou le report des événements prévus dans notre ville.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la situation pour certains événements est encore susceptible d'évoluer en fonction des directives gouvernementales.

Le site internet de la ville est régulièrement actualisé. N'hésitez pas à le consulter ou à contacter le service Animation au 03 21 88 85 55

LA BIBLIOTHÈQUE D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER

En attendant la réouverture, l'équipe vous propose de nombreuses activités culturelles en ligne (bons plans, livres à télécharger, ressources numériques, collections patrimoniales ...). Chaque samedi, les bibliothécaires jeunesse font même la lecture de contes pour les petits.

Retrouvez toute son actualité sur sa page facebook et son site internet à la page suivante :

<https://www.bibliotheque-agglo-stomer.fr/bibliotheque-agglo-stomer.fr/cms/articleview/id/1167>

LE SCEAU DU TREMPLIN ET MADEMOISELLE ADELE

Malgré l'annulation du festival Sous les pavés l'art, l'équipe du Sceau du tréplin s'est mobilisé pour proposer au public une création originale et décalée sur cette situation inédite du confinement. Mademoiselle Adèle filmée pour l'occasion dans le jardin de la Sous-Préfecture se retrouve confinée dans une bulle respectant ainsi les gestes barrières ... Elle se questionne sur le sens de ce que nous vivons et se plonge dans une introspection utile ... une invitation à la réflexion et une façon de maintenir le lien avec le public.

Retrouvez la video sur la page du Sceau ... et les textes sur la page de Mademoiselle Adèle

CONTRIBUTIONS GROUPES D'OPPOSITION

Groupe Renouveau Audomarois

La crise sanitaire amènera d'autres crises...

Tout mon soutien à ceux qui contribuent quotidiennement à la lutte contre l'épidémie.

Immense regret de voir, qu'ici comme ailleurs, tout n'a pas été fait pour gérer efficacement cette épreuve collective. Face au risque d'un confinement prolongé soyons solidaire de nos commerçants et petites entreprises : plus que jamais, achetons local !

Groupe Saint-Omer, le coeur de l'Agglomération

Nous attendons un geste fort pour les plus démunis.

La crise sanitaire que nous vivons aujourd'hui appelle à la fois à la prudence et à la vigilance. A la prudence, car il est dans l'intérêt de tous de respecter les consignes sanitaires, mais aussi à la vigilance pour tous les élus, car nous ne sommes pas tous égaux face au covid19, notamment à Saint Omer. Les plus fragiles sont confrontés à des conditions de confinement très dures et ont parfois perdu leur emploi. **Beaucoup d'enfants ne peuvent plus se nourrir convenablement, alors que l'école leur fournissait le seul repas équilibré de la journée.** Enfin tout le monde n'est pas connecté ou ne dispose pas d'ordinateurs pour toute la famille. Des jeunes dans l'Audomarois n'ont plus donné signe de vie à leurs enseignants depuis deux mois malgré les relances. **Cette crise va accroître la fracture sociale.** Saint-Omer est durement frappé. Rappelons que son taux de pauvreté est de 30 %, que le nombre de deux pièces a augmenté alors que celui des cinq pièces a en revanche baissé. Il ne faut pas oublier non plus que la part des foyers fiscaux imposables n'est que de 34% alors qu'il est de 52% en France et que son taux de chômage est le plus élevé de la CAPSO. **Par ces temps de crise, le maire est surtout le maire des plus fragiles. Nous attendons un geste fort en direction des plus démunis afin d'éviter que Saint-Omer s'enfonce un peu plus dans les affres d'une société à deux vitesses.**



VILLE DE SAINT-OMER

RETROUVEZ VOS PROGRAMMES **facebook LIVE**

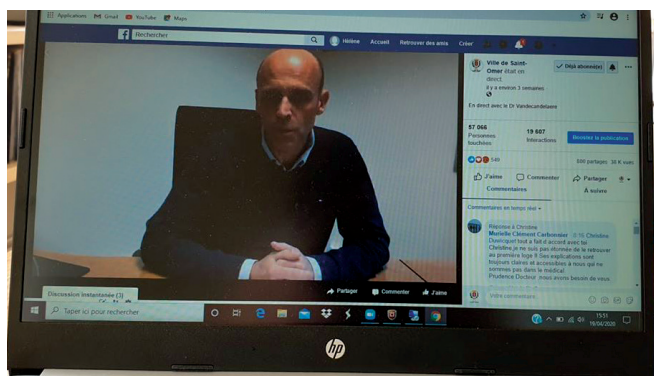
25 AVRIL À 19H : **FACEBOOK LIVE DU MAIRE**

18 AVRIL À 11H : **CAFÉ DU MAIRE**

François Decoster a répondu à toutes vos questions, et fait le point sur les mesures spécifiques prises par la ville pendant le confinement et la lutte contre la propagation du virus.

26 MARS & 21 AVRIL À 19H : **POINT SANTÉ**

COVID-19 : Où en sommes-nous ? Comment préparer l'après confinement ? Informations et conseils du Dr Vandecandelaere, de Mme Muriel Manssens, Psychologue et de M. Jean-François Everaere, Biologiste.



3, 7, 14, 15 & 21 AVRIL À 14H :

LE RENDEZ-VOUS ÉCONOMIQUE

La CAPSO se mobilise, aux côtés de ses partenaires, pour accompagner les commerçants et artisans en proposant des échanges et des solutions pour faire face à cette crise sanitaire



15 & 24 AVRIL À 14H : **SUIVEZ LE GUIDE !**

En partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire, Anne-Sophie, guide conférencière, nous a révélé des anecdotes insolites sur Saint-Omer depuis les Jardins de l'Office de Tourisme, et nous a baladé dans le jardin public.



17 AVRIL À 17H : **DÉCOUVERTE DE LA STATION**

Impression 3D, broderie numérique, découpeuse laser, l'équipe de La Station a présenté le FabLab avec ses machines ainsi que ses ateliers et formations, et le coworking, un espace dédié aux nouvelles formes d'organisation du travail, où se retrouvent indépendants et salariés en télétravail.

18 & 25 AVRIL À 17H : **TOUT PRÈS DES HISTOIRES**

Les bibliothécaires jeunesse de la BAPSO racontent, aux petits comme aux grands, leurs petites histoires



22 AVRIL À 18H30 : **ÉCOLOGIE DIGITALE**

Envoyer des emails, télécharger des applications, surfer sur internet... Simon Peterolff a donné quelques conseils pour revoir nos pratiques digitales et à réduire notre impact environnemental.

Retrouvez toutes les vidéos sur la page Facebook « Ville de Saint-Omer »
et sur www.ville-saint-omer.fr

Jour et nuit, le personnel soignant (médecin, infirmier, aide-soignant, administratif, logistique, technique...) lutte contre la propagation du virus. Pour les soutenir, les remercier et leur envoyer des ondes positives, les cloches de la Cathédrale de Saint-Omer sonnent tous les soirs à 20h. Vous aussi, soutenez-les en applaudissant depuis vos fenêtres et vos balcons



Chaque soir, les applaudissements venant des balcons et des fenêtres accompagnés les cloches de la Cathédrale de Saint-Omer

MERCI!

Des dessins, des messages, se sont multipliés aux fenêtres



La vente de fleurs étant interdite, Philippe et Laurence Debarge, horticulteurs dans le Doulac, ont souhaité offrir les fleurs, qui devaient être vendues avant Pâques, aux cimetières des Faubourgs et des Bruyères.



WWW.ACHETEZENPAYSDESAINTOMER.COM